



Syndicat National **Force Ouvrière**  
des Finances Publiques  
Section des Côtes d'Armor

\*\*\*\*\*

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

[fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr)

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

## Compte-rendu CTL du 19 mai 2014

Le CTL s'est tenu ce jour en deuxième convocation pour tous les points à l'ordre du jour sauf le pont naturel du 30 mai prochain (1ère convocation).

Le quorum était atteint par la présence de Solidaires et **FO**.

Après lecture des liminaires de la part des 2 organisations présentes, l'ordre du jour est décliné.

Le Directeur rejoint notre position sur le budget énoncée dans notre liminaire.

Sur la formation professionnelle, **FO** a posé la question sur le devenir des comités utilisateurs Hélios, incidemment les conséquences de la dématérialisation sur la transmission des flux. A titre d'exemple, des pièces envoyées par l'ordonnateur n'ont pas de lien valide dans la restitution PES V2.

Il convient alors de demander la retransmission séparée de ces pièces.

Pour la Direction, les comités utilisateurs vont perdurer. Elle va se renseigner sur l'ampleur des incidents constatés. Des formations seront mises en place sur la dématérialisation.

Il a été évoqué l'e-formation qui ne satisfait pas la majorité des agents du fait de la lenteur des réseaux, du manque de possibilités de s'isoler pour la pratiquer et du fait de la non présence d'un formateur pour répondre aux questions.

En ce qui concerne la DGF, la Direction mentionne que la dotation exceptionnelle ayant permis de boucler le budget 2013 a gonflé l'exécution de cet exercice. Il n'en reste pas moins que le budget 2014 est sous-évalué sur de nombreuses lignes de crédit afin de respecter l'enveloppe allouée.

La Direction a pris l'engagement de régler les frais de déplacement en priorité, au détriment d'autres postes budgétaires.

La Direction admet une certaine sérénité dans le cadre de la campagne IR 2014, jusqu'à présent. En effet, les dernières annonces gouvernementales pourront influencer sur la fin de campagne.

En ce qui concerne le pont naturel du 30 mai, les organisations présentes n'ont pas pris part au vote, le DDFIP prenant seul la décision de fermer les postes ce jour-là.

La situation du SIP recouvrement de Lannion a été évoquée par **FO**. Sur le principe, le Directeur est contre le principe de l'installation du service au rez-de-chaussée. Par contre il est conscient des difficultés et qu'il est possible de manière ponctuelle et en fonction des possibilités matérielles d'envisager une installation temporaire au rez-de-chaussée.

Pour ce qui est du poste cadre B, il a été déclaré vacant pour le prochain mouvement.

Il faut donc attendre les résultats définitifs des mouvements national et local pour savoir si le poste sera pourvu. A défaut, et en fonction de ses moyens, la DDFIP affectera un

renfort.

La situation de Lamballe a été évoquée, une demande de fermeture au public ayant été signée par les agents . Le Directeur précise la réglementation en vigueur pour ne pas donner suite à cette requête.

Face à la situation, quels seront les moyens fournis pour assurer la continuité du service ? La Direction répond que des renforts y sont déjà alloués.

**FO** a interpellé la Direction sur le calendrier du PES V2 et en particulier l'échéance SEPA du 30 avril.

La Direction a reconnu qu'il existait une pression, voire une précipitation dans le calendrier mais les ordonnateurs ayant été informés depuis longtemps des échéances (pour rappel le passage au PES V2 était prévu au 01/01/2014), l'engorgement actuel aurait pu être évité avec un peu d'anticipation de leur part.

Pour information la Direction a apporté des précisions sur la future application FDD (frais de déplacement).

**FO** *DGFIP 22 continuera donc de revendiquer :*

l'abandon de la démarche stratégique, vecteur de la MAP et du Pacte de Responsabilité ;

l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice d'au moins 8 % et une revalorisation uniforme de 50 points d'indice ;

l'amélioration des carrières par des plans de promotions ministériels ;

une véritable politique de recrutement sur des emplois publics de titulaires.